

# Les outils mis à disposition des assurés dans l'inter-régimes

Evolutions du droit à l'information sur la retraite

Présentation au Cor du 6 juillet 2016

# Les outils « historiques » du droit à l'information

- Deux outils complémentaires et évolutifs
  - M@rel, le simulateur destiné à tous publics
    - Pas d'accès aux données réelles
    - La possibilité de tenir compte des enfants, des périodes à l'étranger passées ou futures
    - Une diversification continue des projections possibles pour la carrière future
    - Un outil ouvert à tout âge
    - Un outil en ligne
  - Les courriers du droit à l'information
    - Des courriers envoyés par voie postale
    - Le relevé de situation individuelle, reprenant l'intégralité de la carrière, disponible à partir de 35 ans, puis à tout âge sur demande
    - L'estimation indicative globale, disponible à partir de 55 ans, et qui :
      - reprend les données de carrière connues des régimes
      - produit des calculs obtenus en utilisant les moteurs de liquidation des régimes
      - n'offre qu'une hypothèse de projection, qui prolonge la dernière situation connue

# Des hypothèses économiques identiques

- Des hypothèses identiques pour tous les outils du Gip
  - Il s'agit de l'évolution des variables telles que la valeur du Smic, le salaire annuel moyen par tête, le plafond de la Sécurité sociale, l'inflation, etc.
  - Sur le moyen terme
    - Reprise des hypothèses sur 4 ans du PLFSS
  - Sur le long terme
    - Reprise du scénario central du Cor
  - Entre les deux
    - Raccord linéaire entre les valeurs d'hypothèses

# La loi de 2010 et l'entretien information retraite

- Une volonté du législateur de permettre l'accès à des estimations assez précises et assises sur les données réelles dès l'âge de 45 ans
- La nécessité d'adapter les projections pour tenir compte de l'étendue des possibles
  - La décision d'offrir plusieurs hypothèses de projection aux assurés
    - Deux pour les fonctionnaires
    - Trois pour les salariés
  - La projection de la plupart des situations d'inactivité avec des scénarios de reprise d'activité
  - Pour les salariés, après une étude des régimes de salariés sur les deuxièmes parties de carrière, une projection par périodes de cinq ans roulantes, où le plus déterminant n'est pas tant l'évolution des salaires que la répartition respective des périodes d'activité, d'inactivité donnant lieu à des validations de trimestres, et d'inactivité sans validation de trimestre

# Les évolutions du droit à l'information

- Trois tendances fortes dans ces évolutions
  - L'adaptation aux évolutions législatives et réglementaires, particulièrement prégnante pour le droit à l'information
  - L'extension continue du périmètre qui vise à rendre le droit, si ce n'est universel, du moins ouvert au plus grand nombre de situation et d'assurés possibles
  - Une tendance de fond à la dématérialisation du droit à l'information, que ce soit par l'ouverture de services quérables en sus des services livrables, ou par la fourniture des documents par voie dématérialisée
    - Ouverture du Ris/e en 2012
    - Ouverture de l'ElG en ligne en juillet 2015, et passage à l'ElG/e (en ligne et en temps réel) en juillet 2016
    - Ouverture d'un outil de simulation sur données réelles en novembre 2015

# L'outil de simulation sur données réelles

- Un outil prévu dans les décrets d'application de la loi de 2010
  - Une V0 qui reprend les simulations de l'entretien information retraite en les rendant accessibles en ligne, et en ajoutant deux hypothèses :
    - Hypothèse à droits bloqués, c'est-à-dire sans aucune acquisition de droits
    - Hypothèse de « plein emploi », qui ne projette que des périodes d'activité jusqu'à la retraite (ni interruption, ni périodes assimilées)
  - Une V1 prévue pour 2017, mais repoussée pour permettre de tenir compte de l'introduction du RGCU dans le développement de l'outil, et qui prévoyait
    - L'ajout d'éléments non certifiés dans la carrière passée, et notamment la saisie des enfants et des périodes à l'étranger
    - Une plus grande variété de projections possibles sur le modèle de M@rel

# La création d'un nouveau simulateur

- Un outil reprenant le simulateur destiné aux salariés et développé par un des groupes de protection sociale Agirc - Arrco
- L'intégration de deux modalités de simulation :
  - Une simulation « légère » sans reprise des données de carrière de l'assuré
  - Une simulation plus précise, qui s'appuie sur les données réelles de l'assuré, et implique donc la création d'un compte sur un espace sécurisé
- Un périmètre qui doit s'étendre, tant pour les régimes couverts que pour les projections ouvertes, au gré des versions successives, pour répondre sur le même champ que M@rel
- Une disponibilité de l'outil sur le portail commun inter-régimes, qui doit ouvrir en septembre 2016

# La nécessaire mise en cohérence des outils du Gip

- Un constat communément admis par les régimes composant le Gip
- Des outils du droit à l'information qui répondent à des finalités différentes, mais qui donnent surtout, pour une même carrière en entrée, des résultats différents, au risque de troubler l'assuré
- Une réflexion d'ensemble réalisée à la demande du conseil d'administration, et qui vise :
  - À clarifier les cibles et les modalités des différents outils en termes de publics
  - À offrir aux régimes des grilles de lecture et de réponse pour le cas où ils seraient interrogés par leur assurés sur les résultats divergents des outils mis à leur disposition



# Une famille d'outils destinée à préparer la retraite

- Il s'agit des outils qui fournissent une estimation de la retraite future
- Ces outils sont destinés à alimenter la réflexion des assurés en deuxième partie de carrière, voire proches de la retraite
- La famille regroupe
  - Le simulateur Eva, qui est disponible à partir de 45 ans
  - Les EIG dématérialisées ou non, disponibles à partir de 55 ans
- Ces outils répondent aux caractéristiques suivantes :
  - Accès aux données de carrière réelles
  - Calcul de montant réalisé dans chaque régime, calqué sur le moteur de liquidation, et offrant une précision la plus grande possible eu égard à l'âge de l'assuré (la marge d'incertitude n'est pas la même à 45 et à 60 ans)
  - En revanche, des outils moins ouverts en termes de projections possibles, les scénarios étant en partie prédéfinis

# Une famille d'outils destinée à s'informer

- Il s'agit des outils qui fournissent une simulation de la retraite future
- Ces outils sont destinés à donner des informations aux assurés à tout âge, avec soit une vocation d'information générale, soit une aide à la décision en termes de choix de carrière ou de vie personnelle
- Il s'agit aujourd'hui du simulateur M@rel, qui se verra substituer le futur simulateur actuellement en développement, tout en gardant le nom de M@rel pour capitaliser sur la notoriété de celui-ci
  - Les deux simulateurs ne cohabiteront pas, l'un se substitue à l'autre
  - La nouvelle version de M@rel comprendra bien les modalités avec données réelles et sur une base de saisie, au choix de l'assuré
- Cet outil répond aux caractéristiques suivantes :
  - Accès aux données de carrière réelles non obligatoires
  - Calcul de montant réalisé sur un moteur de règles centralisé, moins précis que pour l'EIG et Eva
  - Un accent mis sur la grande variété des scénarios et des situations possibles

# Le choix entre les deux familles d'outils

- Ces outils seront mis à disposition sur les mêmes portails :
  - Le portail commun inter-régimes
  - Les portails des différents régimes, selon leurs choix
- La segmentation s'effectuera en fonction du positionnement de l'assuré et de son âge
  - S'il n'a pas de compte personnel sécurisé, seul le simulateur sur saisie sera disponible
  - S'il a un compte personnel, selon son âge, le portail mettra en avant après l'identification :
    - Soit le simulateur s'il est en première partie de carrière (la limite n'est pas entièrement définie à l'heure actuelle)
    - Soit Eva s'il est en deuxième partie de carrière, mais n'a pas atteint l'année de ses 55 ans
    - L'EIG en ligne s'il a 55 ans ou plus
- Il pourra accéder aux autres outils, qui seront disponibles sur le portail pour tous les assurés, mais l'outil le plus pertinent aux yeux de ses régimes sera mis en avant